

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon adopte le premier Plan piéton de son histoire

Les élus métropolitains ont voté ce jour, le Plan piéton de la Métropole. C'est la première fois que la collectivité se dote d'une stratégie avec des moyens dédiés pour être une Métropole piétonne au quotidien. Ainsi, 25 Millions d'euros seront investis pour rénover les trottoirs existants dégradés, créer de nouveaux aménagements piétons et sécuriser les abords des établissements scolaires du territoire et, en particulier, ceux des collèges. Un vote salué par Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.

« Construire une Métropole apaisée passe nécessairement par donner sa juste place à la mobilité piétonne. Nous avons décidé de lancer le premier plan piéton de la Métropole de Lyon avec des moyens dédiés dans le cadre des 320 M€ dédiés aux mobilités actives afin que la marche à pied retrouve sa place privilégiée dans la mobilité quotidienne. C'est en travaillant finement avec les maires des 59 communes de la Métropole ainsi qu'à l'occasion de tous les projets urbains comme Gratte-ciel Nord à Villeurbanne, le réaménagement de la rive droite du Rhône à Lyon ou le projet d'aménagement des corridors-bus avec SYTRAL Mobilités dans le Val de Saône par exemple que nous parviendrons à encourager la marche à pied. Notre politique publique de mobilité s'engage pleinement en faveur de la sécurité et du confort d'usage de ce mode de déplacement. »

En 2021, plus de 100 chantiers de grosses réparations de trottoirs ont été intégrés à la programmation d'activité des services de voirie de proximité, sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Ces chantiers, financés par une ligne budgétaire dédiée dans la PPI 2021-2026, sont identifiés à partir du croisement du diagnostic de l'état des trottoirs de la Métropole (mise à jour périodiquement par des visites d'auscultation) et des niveaux de fréquentations des trottoirs.

Au-delà de ces chantiers de préservation de la qualité des cheminements piétons existants, de nouveaux aménagements permettant de mettre en sécurité ou d'améliorer le confort des piétons sont réalisés dans toutes les communes de la Métropole, que ce soit dans le cadre de projets structurants ou plus ponctuels. Ainsi, depuis l'été 2020, tous les aménagements de proximité ont contribué à l'amélioration du confort des cheminements piétons avec notamment :

- plus de 150 projets de création ou élargissement de trottoirs ;
- la création de près de 500 abaissés de trottoirs ;
- 70 nouveaux plateaux traversant ;
- 250 nouvelles traversées piétonnes.

Parallèlement, la Métropole accompagne des actions de végétalisation, de création d'ilots de fraîcheur

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse

dans les rues, afin de renforcer leur ombrage et leur convivialité. Les abords des établissements scolaires sont particulièrement visés par ce plan piéton et, d'ores et déjà, 47 ont été aménagés en ce sens depuis l'été 2020 et une dizaine de collèges déjà identifiés et dont certains verront leurs travaux commencer cet été.

Sécuriser les abords des collèges

La limitation totale ou partielle des circulations automobiles permet de restituer l'espace ainsi libéré aux enfants et de transformer les rues en espace récréatif et sécurisé. L'enjeu est, plus généralement, d'accompagner l'autonomisation des enfants en facilitant l'accès aux établissements par les modes actifs tout en sécurisant les abords de ceux-ci. Au total ce sont déjà une cinquantaine d'établissements qui ont vu leurs abords aménagés sur le territoire métropolitain. En ce qui concerne les collèges, un budget de 1,6 M€ a été voté par la Commission permanente du 11 avril dernier, permettant d'aménager et de sécuriser les abords des collèges.

Apaiser les vitesses de circulation avec la démarche « Ville 30 »

Cinq communes de la Métropole, dont la ville de Lyon, ont déjà généralisé la limitation à 30km/h, tandis qu'une dizaine d'autres devraient passer le cap au cours de cette année et que près de la moitié des 59 communes de la Métropole se montrent désormais intéressées par la démarche. Au-delà de l'apaisement des vitesses de circulation, la Métropole de Lyon lancera prochainement une large démarche partenariale, formalisée par un plan d'action et une charte d'engagement : avec pour premier objectif d'atteindre zéro blessé grave ou tué dans un accident de la circulation.

Adapter la signalisation lumineuse tricolore

Ces mesures d'apaisement s'accompagnent également du déploiement de feux équipés en synthèse vocale, de la régulation du trafic, traitée en ondes vertes modérantes, ainsi que du réglage des feux (augmentation des temps de vert, avant-vert piétons et phase intégrale piétons)... La Métropole intervient particulièrement volontariste sur ce volet plus technique, afin de garantir un meilleur partage de la voirie, et surtout en vue d'améliorer la sécurité des piétons.

Informier et sensibiliser

Pour faciliter les déplacements de proximité à pied, la Métropole a choisi de déployer des plans de localisation, sur le mobilier urbain. Aussi, une trentaine de compteurs piétons sont en cours d'installation, pour mieux quantifier et valoriser les flux piétons sur le territoire. Afin de favoriser l'apprentissage des bons réflexes dès le plus jeune âge, la Métropole continue de soutenir le déploiement des pédibus et d'entreprendre des plans de mobilité scolaire auprès de 5 collèges. Au-delà, pour encourager la prise de conscience collective autour des bénéfices de la marche à pied et de son efficacité pour les trajets courts, des campagnes de communication engageantes et incitatives seront déployées.

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse